



Plan d'action 2008 - 2009 de FRATEL

Projet

La 6^{ème} réunion annuelle du réseau des régulateurs francophones (FRATEL), qui s'est tenue à Tunis du 15 au 17 octobre 2008, a adopté son plan d'action pour 2009 suite à l'étude des propositions soumises par le Comité de coordination. Les éléments de ce plan d'action sont détaillés ci-après.

1. Les objectifs et les actions communes

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'informations, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la Charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les spécialistes de diverses disciplines des marchés des télécommunications et les responsables des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des télécommunications au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

2. Les propositions d'actions à mettre en œuvre

La 6ème réunion de FRATEL a décidé que les actions à mettre en œuvre en 2008 - 2009 sont les suivantes : la réunion annuelle, le séminaire d'échange d'informations et d'expérience, la formation BADGE, le séminaire sur les métiers de la gestion des fréquences et du contrôle du spectre, les actions de communication externe et interne.

- **La réunion annuelle 2009 ;**
- **Le séminaire d'échanges d'informations et d'expériences**
- **La formation qualifiante en régulation des télécommunications (BADGE1) associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL, et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs de FRATEL**
- **Les activités de communication externe :**
 - la promotion et la valorisation des initiatives des membres de FRATEL et des contenus francophones en matière de régulation ;
 - l'animation du site web : <http://www.fratel.org> ;
 - la participation aux échanges d'information et d'expérience avec des associations de régulateurs, notamment, au travers du G Rex outil d'échange créé et administré par l'Union internationale des Télécommunications (UIT).
- **Les activités de communication interne (échanges directs entre les membres) :**
 - notamment grâce à la liste de points de contact à la disposition des membres sur la partie privée du site internet Fratel.org http://www.fratel.org/espace_privé;
- **Le séminaire sur les métiers de la gestion des fréquences et du contrôle du spectre organisé par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications du Maroc (ANRT) et l'Agence Nationale des fréquences de France (ANFr)**

2. 1. La réunion annuelle

Conformément à l'article 8 de la Charte constitutive du Réseau francophone de la régulation des Télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leurs expériences et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone.

La réunion aura lieu en Belgique au second semestre 2009. A cette occasion, les participants procéderont à des échanges de vues et d'information sur « le partage d'infrastructure et la coordination des politiques publiques ».

¹ Brevet d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles.

2. 2. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Les thèmes identifiés pour l'année 2009 sont : «Couverture mobile : itinérance et terminaisons d'appel, nouvelles licences». Le séminaire se tiendra au cours du 1er semestre 2009 sur deux jours en Mauritanie. Ce séminaire constituera une préparation à la 7ème réunion annuelle de FRATEL.

2.3. La formation BADGE (Bilan d'aptitude délivré par les Grandes Ecoles) en régulation des télécommunications

FRATEL encourage les initiatives de ses membres en matière de formation à la régulation en langue française.

En 2008, TELECOM ParisTech, l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART) du Cameroun, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) de France et l'ARCEP ont signé une nouvelle convention quadripartite pour mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications pour les pays francophones, BADGE. Pour la première fois, les cours de cette formation se tiendront au Cameroun dans les locaux de l'ENSPT mis à la disposition de l'ART à Buéa (72 km de Douala).

Pour cette formation 2009, les participants, personnels exerçant des responsabilités importantes au sein des agences de régulation, cadres des opérateurs ou des instances de tutelle de pays d'Afrique francophone², suivront cette formation spécialisée sur la régulation des télécommunications de janvier à juin. Ce cycle de trois sessions de deux à trois semaines, soit 210 heures de cours, s'achèvera par la soutenance d'une thèse professionnelle devant un jury qui aura lieu également à Buéa. Les participants qui se verront ensuite décerner par TELECOM ParisTech, selon l'appréciation du jury quant à leur thèse, un brevet d'aptitude délivré par la Conférence des grandes écoles (BADGE) en régulation des télécommunications.

FRATEL encourage les régulateurs qui le souhaitent à proposer la candidature de formateurs BADGE pour former des binômes dans le cadre des prochaines sessions.

2.4. La promotion et la valorisation des initiatives des membres de FRATEL et des contenus francophones en matière de régulation

Les membres de FRATEL sont encouragés à proposer des activités visant à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre les membres sur des thèmes qui intéressent le Réseau. Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>.

² Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Mauritanie, République Centrafricaine, République de Djibouti, Rwanda, Tchad, Togo.

Fratel.org est un site Internet créé par le Secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP France), pour le réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL). Il contient la documentation produite par le Réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones. Il rassemble aussi l'information sur les activités des membres, quand celles-ci intéressent le réseau. Les régulateurs sont encouragés à communiquer toutes informations selon un format qui leur sera proposé par le Secrétariat exécutif, en mettant l'accent notamment sur les décisions prises à l'occasion des règlements de litiges, et sur les résultats des études qu'ils auraient menées dans le cadre de leur activité sur la régulation dans leur pays.

Par ailleurs, à l'occasion de la 6ème réunion annuelle du réseau l'UIT a présenté son outil d'échange aux membres : le *Global Regulators'Exchange (G-REX)* un forum en ligne dédié et réservé aux autorités nationales de réglementation, aux instances en charge de la politique des télécom/TIC et aux organisations régionales de réglementation. Cette initiative, lancée, en mai 2001, par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'UIT, offre un forum en ligne de partage d'expériences sur des questions réglementaires clés. L'information réglementaire est une donnée essentielle permettant de créer un environnement propice à réduire la fracture numérique. La fonctionnalité la plus populaire du G-REX est la ligne directe, forum permettant aux responsables de la réglementation et aux décideurs, de poser des questions et d'obtenir des réponses de la part de collègues du monde entier. Toutes les questions sont traduites par les conseillers du G-REX en français, espagnol et anglais. Ceux-ci effectuent de plus des recherches sur les sites Internet des régulateurs afin de fournir également des informations/réponses pertinentes aux questions posées sur la ligne directe.

FRATEL pourrait examiner, en collaboration avec l'UIT, la faisabilité de disposer d'un Forum privé sur cette interface. Cela permettrait aux membres de pouvoir, d'une part, proposer des échanges à l'ensemble de la communauté créée par l'intermédiaire de ce Forum, et d'autre part, d'échanger de manière directe et simultanée entre eux.

2.6. Les activités de communication interne

Ces activités se concentrent sur les informations disponibles ou à mettre à disposition des membres sur la partie privée du site internet Fratel.org leur permettant d'engager des échanges directs :

- des articles avec un contact en cas de questions sur le sujet traité ;
- la liste des points de contacts dans le réseau.

Le secrétariat exécutif a mis en place en 2008, une liste de points focaux qui recense les contacts désignés par chaque membre comme correspondant de l'institution pour le réseau et ses membres. Les membres sont chargés de notifier tout changement de représentant et coordonnées au secrétariat exécutif, qui la tiendra ainsi actualisée. Elle est disponible sur la partie privée du site internet Fratel.org. Le but de cette liste est de faciliter les échanges entre les membres par l'intermédiaire des correspondants désignés. Lorsqu'un membre a une question ou cherche une expertise précise, il pourra poser sa question aux points focaux, qui relayeront la demande aux experts concernés dans leur autorité. Par ailleurs, la liste permet à chaque autorité de diffuser toute information qu'elle considère comme utile pour les autres membres : conférences,

séminaires ou encore formations sur la régulation. Le point focal sert là encore de relais en transmettant l'information aux services intéressés au sein de chaque régulateur.

2.7. Le séminaire sur les métiers de la gestion des fréquences et du contrôle du spectre

Conformément à l'accord existant entre l'ANRT du Maroc et l'ANFR de la France, un séminaire francophone sur les métiers de la gestion des fréquences et du contrôle du spectre sera organisé à Rabat fin janvier 2009. L'objectif est de favoriser la coopération institutionnelle internationale au sein de la communauté des organismes des pays d'expression française, chargés de la gestion des fréquences radioélectriques.

Le projet consiste en une formation d'une durée de 5 jours à l'attention des personnels en charge de la gestion économique et juridique des fréquences et du contrôle technique du spectre radioélectrique. La formation comportera quatre ateliers articulés en 24 sessions qui représenteront au total 30 heures de formation.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées à l'aide du tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{er} semestre (2 jours)	Mauritanie	«Couverture mobile : itinérance et terminaisons d'appel, nouvelles licences»
Séminaire Métiers des fréquences	Fin janvier 2009 (5 jours)	Maroc (Rabat)	Formation sur la politique internationale du spectre, la gestion des fréquences, le contrôle technique du spectre
Formation qualifiante BADGE	A partir de janvier 2009	(Cameroun)	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la Régulation
Réunion annuelle	2 ^{ème} semestre (2 jours)	Belgique (ville à confirmer)	Le partage d'infrastructure et la coordination des politiques publiques
